

<https://enseignants.se-unsa.org/Hors-classe-des-PEPS-rattaches-a-la-29eme-base-CAPN-tenue-mais-a-quel-prix>



Hors-classe des PEPS rattachés à la 29ème base : CAPN tenue mais à quel prix...

- Je suis... - Prof d'EPS - Carrière -

Date de mise en ligne : mardi 3 juillet 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), chargée d'examiner le passage à la hors-classe des enseignants d'EPS (PEPS et CE d'EPS) rattachés à la 29ème base, initialement convoquée le 7 juin mais reportée au 2 juillet, s'est enfin tenue.

Pour rappel ([relire notre article](#)), cette CAPN n'avait pu se tenir sur la première date en raison du refus de siège des organisations syndicales représentatives car l'administration n'avait pas présenté de documents prêts pour l'étude de chaque dossier.

Si cette fois-ci, l'administration a pu présenter des contingents précis aux organisations syndicales, elle n'avait en revanche pas tenu compte des remarques et demandes du SE-Unsa en matière d'avis.

En effet, lors de la première CAPN convoquée, le SE-Unsa avait demandé que le maximum d'avis « Excellent » soit émis, en fonction de critères objectivés comme l'âge ou l'ancienneté générale de service.

Face à l'absence d'avis « excellent » pénalisant les collègues car avis pérenne et non modifiable pour toutes les autres CAPN d'étude de passage à la hors-classe, le SE-Unsa a exigé une suspension de séance pour travailler sur les avis « excellent » à attribuer et a émis l'hypothèse de reconvoquer une 3ème fois la CAPN si sa demande n'était pas entendue.

L'administration « au pied du mur » a accepté la demande du SE-Unsa et a laissé un temps de travail aux organisations syndicales pour trouver une méthode de travail la plus équitable possible pour attribuer les avis « excellent » tout en respectant les carrières des collègues promouvables.

Aussi, deux éléments ont été retenus :

- L'attribution de l'avis « excellent » émis sur les deux critères de l'âge et de l'ancienneté générale de service
- Une distribution des avis « excellent » de façon équilibrée entre les différentes cohortes des échelons (nombre d'années passées dans chaque échelon)

A l'issue de la CAPN, le SE-Unsa a informé tous les collègues dont il a suivi les dossiers du résultat de leur avancement.

Pour toute information complémentaire : eps@se-unsa.org